

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

---

**1er trimestre 2022 (BP)**

**Séance Publique du 2 février 2022**

**Objet :** POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES - CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE TERRITOIRES

**Synthèse du rapport :**

*L'année 2022 sera une année de transition pour les contrats départementaux de territoire. Les porteur.euses de projets bénéficieront d'une année complémentaire pour déposer les dossiers d'investissement inscrits à l'avenant de prorogation et le volet de fonctionnement est reconduit à l'identique.*

*Une réflexion sur une 4<sup>ème</sup> génération de contrats sera engagée avec les partenaires locaux.*

*Afin d'honorer les paiements des dossiers d'investissement, 11,3 M€ de crédits d'investissement sont inscrits et 3,6 M€ de crédits de fonctionnement afin d'accompagner le volet 3. L'ensemble des crédits mobilisés atteint donc un montant de 14,9 M€ en 2022.*

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. PERRIN, rapporteur au nom de la 1<sup>ère</sup> commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 voix pour, 1 conseiller ne prenant pas part au vote – M. PAUTREL), dans la séance du 2 février 2022 ;

**DECIDE :**

**- d'approuver l'ensemble des propositions du présent rapport conformes aux débats des orientations budgétaires ;**

**- d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers annexés.**

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 3 février 2022

*Le directeur général du pôle dynamiques territoriales*

**Laurent COURTET**